

# Dossier de demande d'admission

Date de la demande : \_\_\_\_\_

## 1. PARTIE ADMINISTRATIVE *(A remplir par le patient)*

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom et prénom de naissance du patient : \_\_\_\_\_

Nom et prénom d'usage (si différents de ceux de naissance) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Situation familiale :  Marié(e), pacsé(e)  Divorcé(e)  Concubinage  Célibataire  Veuf

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_ dont mineur(s) à charge : \_\_\_\_\_

### Coordonnées personnelles

Domiciliation : \_\_\_\_\_

Lieu de vie :  Domicile personnel  Hébergé(e)  En Centre médico-social (Foyer, Maison de retraite...)

Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Activité professionnelle : \_\_\_\_\_

### Coordonnées de santé

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Votre mutuelle santé : \_\_\_\_\_

Je n'ai pas de mutuelle.

Je bénéficie de la C2S (Complémentaire Santé Solidaire, anciennement CMU).

J'ai une mutuelle privée ou d'entreprise. Précisez le nom : \_\_\_\_\_

Votre N° d'adhérent : \_\_\_\_\_

Avez-vous été hospitalisé(e) en psychiatrie cette année :  Non  Oui. Si oui, précisez...

Les lieux : \_\_\_\_\_

Les dates : \_\_\_\_\_

Etiez-vous en chambre particulière :  Non  Oui. Si oui, combien de jours :

Nom et prénom de votre médecin généraliste : \_\_\_\_\_

Lieu d'exercice : \_\_\_\_\_  Je n'ai pas de médecin généraliste.

Nom et prénom de votre psychiatre : \_\_\_\_\_

Lieu d'exercice : \_\_\_\_\_  Je n'ai pas de psychiatre.

# Dossier de demande d'admission

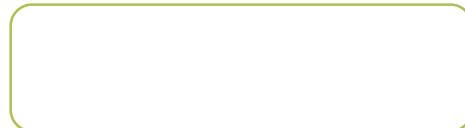
## Mise sous protection

Patient mineur       Patient bénéficiant d'une curatelle       Patient bénéficiant d'une tutelle

**Nom et coordonnées du curateur / tuteur :** \_\_\_\_\_

J'ai bien reçu et pris connaissance de l'annexe  
(Hospitalisation à la Clinique des Portes de l'Eure,  
Règlement intérieur).

**Signature du patient**



## 2. PARTIE MEDICALE *(A remplir par le médecin adresseur)*

**Nom du médecin / service et établissement adresseur :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **Email :** \_\_\_\_\_

**Type d'hospitalisation demandée :**

Hospitalisation à temps complet       Centre de réhabilitation psychosociale (hospitalisation de jour)

**Motif d'hospitalisation :** \_\_\_\_\_

**Avez-vous identifié des objectifs précis de réhabilitation psychosociale :**  Non       Oui

• Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

## Antécédents

**Somatiques :** \_\_\_\_\_

**Psychiatriques :** \_\_\_\_\_

Invalidité       ALD, pour quelle pathologie : \_\_\_\_\_

## Histoire de la maladie récente *(Joindre obligatoirement l'ordonnance du traitement en cours)*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Etat général et autonomie (à ce jour)

**Altération :**  Non       Oui. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

**Poids :** \_\_\_\_\_ **Taille :** \_\_\_\_\_

**Autonomie :**  Totale       Partielle. Si partielle, précisez : \_\_\_\_\_

**Appareillage :**  Non       Oui. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

**Incontinence :**  Non       Oui. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

**Risque infectieux :**  Non       Oui. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

# Dossier de demande d'admission

**Troubles du comportement alimentaire :**  Non  Oui. Si oui, précisez l'IMC : \_\_\_\_\_

**Troubles cognitifs et comportementaux :**  Non  Oui. Si oui, précisez...

Désorientation spatio-temporelle  Auto-agressivité  Hétéro-agressivité

**Addictions :**  Non  Oui. Si oui, précisez :

- Tabac :  Non  Oui. Date de sevrage : \_\_\_\_\_
- Alcool :  Non  Oui. Date de sevrage : \_\_\_\_\_
- Cannabis :  Non  Oui. Date de sevrage : \_\_\_\_\_
- Médicaments :  Non  Oui. Date de sevrage : \_\_\_\_\_
- Autres : \_\_\_\_\_ Date de sevrage : \_\_\_\_\_

## Engagement de reprise à l'issue du séjour

Je soussigné(e) Docteur \_\_\_\_\_

représentant l'équipe référente de la structure \_\_\_\_\_

m'engage  ne m'engage pas

à reprendre dans notre structure M. / Mme \_\_\_\_\_

- En cas de problème d'adaptation à la Clinique des Portes de l'Eure,
- En cas d'échec du projet ou de la prise en charge,
- A l'issue du séjour si le patient n'a pas de domicile ou est en incapacité de rentrer chez lui.

*Signature et cachet du médecin*



## 3. A JOINDRE

**Pour être traité, ce dossier doit obligatoirement être accompagné des éléments suivants :**

- Une photocopie de votre attestation de sécurité sociale en cours de validité.
- Une photocopie recto/verso de votre carte de mutuelle en cours de validité ou une photocopie de l'attestation d'affiliation à la C2S (Complémentaire Santé Solidaire, anciennement CMU).
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité ou carte de séjour.
- Une photocopie des ordonnances de tous les traitements en cours datées de moins d'un mois.
- Une photocopie du livret de famille si le(la) patient(e) est mineur(e).
- Si concerné(e), une photocopie de l'ordonnance de jugement de mise sous protection juridique.
- Si concerné(e), une photocopie de(s) notification(s) de la MDPH.

**Le dossier complété est à nous envoyer par courrier, fax ou mail aux coordonnées indiquées en pied de page.**

**Attention : En cas de dossier incomplet, la demande ne pourra être étudiée.**

**Dès réception de votre dossier, nous vous indiquerons s'il est complet. Ensuite votre dossier sera étudié dans les plus brefs délais par notre commission d'admission qui donnera un avis favorable ou non à votre admission. A noter qu'un rendez-vous de préadmission pourra être organisé à la demande de la commission ou par vous ou vos responsables légaux si vous le souhaitez.**

## 4. L'HOSPITALISATION A LA CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE

**Dans une démarche de réhabilitation psychosociale**, la clinique des Portes de l'Eure propose aux patients hospitalisés un suivi médical psychiatrique et somatique, un accompagnement quotidien par une équipe soignante (aide-soignante, aide médico-psychologique, infirmier(ière)), et une prise en charge avec une équipe de thérapeutes (assistante de service social, art-thérapeute, diététicienne, enseignant en activité physique adaptée, ergothérapeute, psychologue, psychomotricienne).

Plus précisément, à son entrée, le patient bénéficie d'un bilan médical avec un médecin psychiatre et un médecin généraliste. Ensuite, il est vu en entretien avec un(e) infirmier(ère) avec qui il réalisera la première partie de son projet de soins, appelé **plan personnalisé de santé (PPS)**. Quelques jours après, le patient est reçu en entretien avec cette fois un thérapeute, afin de réaliser la deuxième et dernière partie de son PPS et déterminer ainsi les objectifs thérapeutiques sur lesquelles le patient souhaite travailler durant son hospitalisation (réduire les addictions, diminuer l'impact d'un trouble du comportement alimentaire et/ou des psychotraumatismes, etc.).

Une fois le PPS établi, le patient bénéficie dans les semaines suivantes de prises en charge en individuel et/ou en groupe selon les objectifs thérapeutiques identifiés. A noter que le patient **ne rencontre pas tous les thérapeutes**, uniquement ceux dont il a fait la demande lors de l'élaboration de son PPS. Cependant, celui-ci est révisé tout au long de l'hospitalisation, systématiquement et en fonction de l'évolution du patient et de ses demandes.

De plus, **quotidiennement**, le patient bénéficie d'un suivi médical avec **un psychiatre, le médecin généraliste si besoin, et les équipes de soins** et notamment **un soignant référent** avec qui il pourra faire des points réguliers.

Enfin, tout au long de son hospitalisation, **un accompagnement social** pourra être proposé au patient en fonction des problématiques amenées (handicap, santé, CAF, logement, hébergement, mesure de protection) et pour préparer au mieux la sortie d'hospitalisation du patient. Cet accompagnement, réalisé par une assistante de service social, nécessitera une participation active du patient et de ses proches.

## 5. REGLEMENT INTERIEUR

- Cigarette et cigarette électronique** : Comme dans tous les établissements recevant du public, depuis le 1er février 2007, **il est interdit de fumer/vapoter à l'intérieur de la clinique**. Des cendriers sont mis à disposition dans le jardin et une terrasse fumeur est disponible à chaque étage.
- Les objets considérés comme dangereux** : A l'exception des outils informatiques (ordinateurs, smartphone, tablette), les appareils électriques (cafetière, bouilloire, rallonges électriques...) et les objets coupants, tranchants, piquants (les rasoirs, taille crayon, ...) sont formellement interdits au sein de l'établissement. Lors de l'inventaire d'accueil, ces objets seront **retirés et restitués à votre sortie**. De plus, les chargeurs, câbles et autres objets considérés comme dangereux pour votre état de santé seront retirés par l'équipe soignante à l'entrée et rendus à l'appréciation de votre psychiatre. Enfin, il est strictement interdit de ramener vos effets personnels y compris des plaids. Toute disparition d'objet sans surveillance est à votre charge.
- Hygiène collective** : Les chambres doivent être rangées et le mobilier non déplacé. Les teintures pour cheveux sont interdites, ainsi que les coupes de cheveux dans les chambres et parties communes.

# Dossier de demande d'admission

4. **Les boissons alcoolisées et substances toxiques (y compris le CBD) sont interdites à l'intérieur de l'Etablissement.** À tout moment, une recherche de toxique ou un alcootest peut être effectué de jour comme de nuit. Si vous revenez alcoolisé ou sous l'emprise de substances toxiques, cela entraînera des conséquences pour votre hospitalisation qui peuvent mener à une sortie disciplinaire.
5. **La conduite d'un véhicule peut être interdite** en raison d'une pathologie ou contre indiquée temporairement due à la modification d'un traitement. **Pour votre sécurité, les clés de votre véhicule seront à remettre aux équipes de soins.** Elles vous seront remises lors des sorties validées médicalement.
6. **Gestion des traitements médicamenteux** : **Si vous prenez des médicaments, merci d'apporter 48 heures de traitement.** A votre arrivée, ces médicaments vous seront retirés et restitués à votre sortie en fonction de votre ordonnance de sortie.
7. **La vie en communauté** : **Il est demandé aux personnes hospitalisées et aux visiteurs de respecter le calme, l'intimité et le sommeil des patients (p. ex. téléphone en silencieux).** Les téléphones mobiles, ordinateurs et tablettes seront retirés aux personnes mineures de 23h00 à 6h00. De plus, les patients doivent regagner leur étage à 20h00, et leur chambre à 23h. L'organisation de fêtes (anniversaire, départ...) est interdite.
8. **Garantir la confidentialité et le respect du droit à l'image** : Il est strictement **interdit de filmer** les professionnels ou toute autre personne présente, **d'enregistrer** des conversations, de **prendre des photos** des professionnels, des autres patients, **de diffuser ou partager tout enregistrement ou image sans autorisation écrite**. Toute demande d'enregistrement doit être préalablement autorisée par écrit. En cas de non-respect, **la clinique pourra engager des démarches juridiques** si nécessaire (le droit à l'image et la captation sans consentement peuvent constituer une infraction) et mettre fin à l'hospitalisation de l'auteur.
9. **Tenue vestimentaire** : Pour le petit-déjeuner : pyjama long, peignoir ou robe de chambre, chaussons. **Pour le reste de la journée : tenue correcte avec chaussures.**
10. **Alimentation et repas** : **Il est interdit de stocker en chambre des denrées périssables et canettes**, de se faire livrer de la nourriture au sein de la clinique, et nous déconseillons les stocks importants de sucreries.
11. **Les sorties temporaires de l'établissement** sont soumises à prescription médicale si votre état vous le permet. Vous devez voir le psychiatre avant votre sortie pour qu'il valide la sortie du jour. Les horaires de ces sorties sont possibles de 10h00 jusqu'à 18h00. En cas de retard, vous devez en informer immédiatement le personnel soignant. **Dans l'intérêt de tous, un inventaire sera fait à votre entrée et au retour des sorties.**
12. **Les visites** sont autorisées tous les jours de 9h30 à 18h30. **Tout visiteur s'engage à ne pas venir avec un animal de compagnie, et ni à faire rentrer d'objet ou produit interdit au présent règlement.** Les enfants sont acceptés mais accompagnés par un visiteur sous la responsabilité duquel ils restent placés durant la visite. **Les visiteurs ne sont pas autorisés dans les étages.** Une salle est mise à disposition au rez-de-chaussée.
13. **Argent et objets de valeurs** : **Vous disposez d'un coffre personnel dans votre chambre** qui pourra être ouvert au moment de l'inventaire. Vous avez la possibilité de déposer vos objets de valeur et sommes d'argent au sein de celui-ci. **En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Clinique ne saurait être engagée pour toute valeur qui n'aurait pas fait l'objet d'un dépôt.**

**En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction, après avis médical favorable, peut être amenée à prononcer LA SORTIE IMMEDIATE DE L'ETABLISSEMENT DU PATIENT.**